Vouillé
VIENNE

ARRETE N° 195 V /2023
Réglementant la circulation et le stationnement sur la commune de Vouillé

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
Vu le code de la route et les articles R 37.1 et R 46,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.2, L 2213, L 2213.5 et L 2512.13,
Vu l'arrêté interministériel du 15 Juillet 1974 approuvant la 8ème partie de la signalisation temporaire du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
Vu le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice de pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Vu la demande du Cyclo Sportif Club de Vouillé, organisateur de la course cycliste sur route, intitulée « GENTLEMEN DE VOUILLE » sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) en date du 18 juillet 2023,
Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules le dimanche 24 septembre 2023,

ARRETE

Article 1er- La circulation dans les deux sens et le stationnement seront interdits et la chaussée principale sera réservée à l'usage exclusif de la course contre-la-montre, de 12h30 à 17h30 selon le tracé ci-après :

- ✓ Rue du Gué Rochelin – D7 – Carrefour D7/D27, à droite D27 – Les Loges – Carrefour D27/D21, à droite D 21 – Les Essarts – D21 – Vouillé par rue de la Croix de Mission – à droite rue de Beausoleil – à droite rue du Gué Rochelin.

Article 2- La signalisation réglementaire sera posée par l'organisateur pétitionnaire sous le contrôle des services techniques de la Mairie de Vouillé.

Article 3- Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ✓ Cyclo Sportif Club de Vouillé,
- ✓ Monsieur le Directeur départemental des Routes,
- ✓ Monsieur le Commandant de la brigade de VOUILLE

Vouillé, le 13 septembre 2023

Éric MARTIN

MAIRIE DE VOUILLÉ (Vienne)

Mairie - 3 place François Albert – 86190 VOUILLÉ
Tél. 05 49 54 20 30
http://www.mairie.vouille86.fr/ courriel : mairie@vouille86.fr